

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 14 mai 2024, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 1 demande de dérogation au règlement de zonage.

- Nature et effets: **Largeur règlementaire de l'entrée – 140 rue Nadeau.**

Dans la zone 1-8, la largeur règlementaire de l'entrée est de 11 mètres. La largeur demandée est de 17 mètres, afin de permettre la circulation sécuritaire des véhicules qui accéderont au site.

DONNÉ À WATERLOO, ce 15 avril 2024

Louis Verhoef
Directeur général et greffier